



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 2 juin 2008

Le conseil municipal légalement convoqué le 26 mai 2008 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

- Etaient présents** : M. Christian MOREL, maire délégué ;
Mmes et Mrs Nelly RIMBERT, Patrick PICARD, Jean-Marie DUGNY; Martine BLANVILLAIN, Jacky JOANNIS, Daniel CRENE, Adjoints ;
Mmes et Mrs Pierre DUPAS, Jean-Luc SALMON, Josette BOUROTTE, Paolo ZAROS, Gilles CARRE, Jeannine GUILLEMOT, Dominique LAURENT, Yves SCALABRINO, Suzanne TERNAT-GAUTHERIN, Jean Patrice BOURGOIN, Arminda GUIBLAIN, Barbara MOULIN, Moïse MENANT, Shéhérazade AMARI, Antoine LAURIER, Annie POITOU, Jean DELAS, conseillers municipaux.
- Etaient absents** : Mesdames Marie LEGENDRE, Annie PETIT, excusées et représentées
- Secrétaire de séance** : Madame Barbara MOULIN
-

OBSERVATIONS :

- sur le manque d'informations sur la fermeture du Pont et l'évolution des travaux de la Place de la Mairie, respect du planning.
- Sur l'absence de bus ce lundi matin : les Rapides de Bourgogne devaient informer les usagers par des tracts dans les circuits et mettre en place la navette Rive Gauche dès ce matin.
- La rue des écoles est ouverte or les bus descendent toujours les enfants avenue de la Garenne : certains bus empruntent la rue des Ecoles d'autre pas, aucune instruction n'a été donnée au transporteur.
- Demande qu'un point soit fait tous les mois sur l'évolution du chantier. Les trottoirs côté Nord de la RD 84 doivent être réalisés avant la fin de la semaine, du retard a été pris dans l'ensemencement des abords de la Mairie, la RD 84 est mise en circulation alternée. La fin des travaux est prévue pour octobre.
- De façon générale, demande qu'un point soit fait à chaque réunion de conseil municipal sur les travaux en cours.
- La signalisation de la rue de l'Abreuvoir existe déjà, il n'est pas nécessaire de la modifier. Elle sera refaite pour être plus visible comme l'ensemble de la signalisation horizontale de la commune.

COMMISSION FINANCES DU 26/05

Concernée la révision des tarifs 2009. Une augmentation moyenne de 3% est proposée. Une augmentation plus conséquente est proposée sur les concessions de cimetière et les emplacements de taxis, très bas sur la commune par rapport à la moyenne des tarifs des communes alentours..

Les propositions sont acceptées à l'unanimité moins une voix. Mr MENANT vote contre.

REDEVANCE RELATIVE AU DROIT DE PASSAGE DES INSTALLATIONS FRANCE- TELECOM 2007

Conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication de France Télécom, il convient de fixer comme suit la redevance :

1- **Artères aériennes de télécommunication :**

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 44,03 €par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 23,227 kilomètres sur la commune.

Soit $23,227 \times 44,03 = 1\,022,68 \text{ €}$

2- Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 33,02€ par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 63,326 kilomètres sur la commune.

Soit $63,326 \times 33,02 = 2\,091,02 \text{ €}$

3- Emprise au sol :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) est fixé à 22,01 € par mètre carré.

Les emprises au sol de télécommunication (cabine, armoire, borne pavillonnaire) constituent 14,80 m² sur la commune.

Soit $14,80 \times 22,01 = 325,75 \text{ €}$

La redevance d'occupation du domaine public des installations de France Télécom sur le territoire de Monéteau est fixé à :

Artères aériennes	=	1 022,68 €
Artères souterraines	=	2 091,02 €
Emprises au sol	=	<u>325,75 €</u>
Total	=	3 439,45 €

Le conseil *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 3 439,456 €

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ – 2007- rectificatif

Suite à une erreur de communication sur la longueur du réseau de gaz, il convient de revoir le montant de la redevance 2007 comme suit :

Longueur de réseau de gaz : 29 286,98 mètres contre 8 985,02 annoncés par erreur ;

Régularisation : $[0,035 \times 29\,286,98] + 100 = 1\,125,04 \text{ €}$ prorata temporis pour 179 jours : $1\,125,04 \times (179/365) = 551,73 \text{ €} - 203,27 \text{ (déjà demandé)} = \mathbf{348,46 \text{ €}}$

Le conseil *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 348,46 € de régularisation 2007.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ – 2008

Conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution de gaz ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2007 ;

la redevance due par GDF pour l'année 2008, avec l'application du coefficient d'actualisation, s'élève à $[(0,035 \times 29\,286,98) + 100] \times 1,0207 = \mathbf{1\,148,33 \text{ €}}$

Le conseil *commet* le receveur municipal pour encaisser la somme de 1 148,33 €

SOCIAL- CRECHE

Les travaux de la crèche ont commencé, l'ancien bâtiment est démoli. L'ouverture est prévue en février 2009.

Le projet de départ était la création d'une crèche inter entreprises, mais devant le coût annoncé les entreprises se sont retirées sauf la polyclinique qui fait partie de la Mutualité Française. Le projet a été revu à la baisse 20 berceaux au lieu de 40 initialement avec possibilité de passage à 30 berceaux. La commune s'est engagée à la place des entreprises défaillantes sur 18 berceaux. La commune sera représentée au conseil d'administration.

Compte tenu de l'engagement de la commune il est demandé qu'une commission municipale réfléchisse à l'élaboration du règlement, aux définitions des critères d'admission, aux tarifs.....La commission sociale est désignée. La commune est également sollicitée pour l'équipement intérieur.

Si le projet sous la forme crèche inter entreprises avait pu aboutir, il aurait bénéficié de financement du FEDER.

COMMISSIONS DES AVANCEES SOCIALES

La commission est modifiée et complétée comme suit :

Madame Nelly RIMBERT est Présidente en remplacement de Monsieur BIDEAU. Sont nommées en complément mesdames M. LEGENDRE, S. TERNAT-GAUTHERIN, J. GUILLEMOT, J. BOUROTTE, D. LAURENT, A. GUIBLAIN, B. MOULIN

SIETEUA – NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE

Les commissions consultatives des services publics locaux ont pour vocation de permettre aux usagers des services d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à l'organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient être nécessaires.

Chaque commune membre est appelée à désigner 1 membre.

Le conseil désigne Monsieur Jean DELAS.

COMMISSIONS

Emplois du 20/05 : a examiné les demandes d'emploi pour le remplacement du gardien du foyer. Trois candidatures ont été retenues et les personnes reçues. Monsieur LAFORGE retenu a pris son travail ce matin.

Du 27/05 : a examiné les candidatures des saisonniers et fixé les critères pour la durée du mandat.

- *Pour le CLSH* : être âgé de plus de 18 ans et avoir le BAFA. Pour cette année les treize candidatures reçues sont acceptées.

- *Pour le service technique* : être âgé de plus de 18 ans, être de Monéteau ne pas postuler plus de 3 fois sauf si disponible en juin ou septembre. Dix huit candidats sont retenus entre le 2/06 et le 26/09, pour 4 semaines maximum chacun.

Du 29/09 : a examiné :

- les candidatures reçues sur le poste de responsable des services techniques. Trois candidats seront reçus pour un entretien ;

- la pertinence du recrutement d'un gardien de police municipale supplémentaire et a émis un avis favorable. Trois candidats seront convoqués parmi les candidatures spontanées reçues, tous ont terminés leur formation.

Sports et loisirs du 24/05 : a été évoqué le souci rencontré lors du renouvellement du bureau de l'USCM, puis a examiné :

- la nécessité du remplacement de projecteurs au terrain de foot, la demande de la section « pétanque » pour la pose d'un mât avec projecteurs, l'ouverture d'une porte pour un accès extérieur aux sanitaires, la suppression des évier extérieurs des installations de l'ancien camping. Les deux derniers points seront réalisés en régie ;
- la possibilité de créer un local de rangement pour la section « tir à l'arc » ;
- et relevé la nécessité de vérifier la structure et la toiture du vestiaire foot ;
- et constaté des fuites d'eau dans le local de remise en forme ;
- le projet de couverture de l'Agorespace, sa remise en état ou son remplacement, l'étude est à poursuivre car le coût est très élevé, ce projet n'est pas prévu avant 2010.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Neuf dossiers sont soumis au conseil qui ne préempte pas.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Par courrier du 30 mai la préfecture nous signale que le Comité Technique Paritaire (CTP) est composé d'un nombre égal de membres titulaires et suppléants. Le conseil est appelé à modifier sa délibération du 31 mars 2008. Sont nommés en qualité de membres titulaires : M. R. BIDEAU, Mme N. RIMBERT, MM J-M DUGNY et J-L SALMON, en qualité des membres suppléants : Mme S. AMARI et MM. D. CRENE, A. LAURIER et P. DUPAS.

AFFAIRES DIVERSES

Pass-foncier : le principe a obtenu un grand succès, 15 dossiers remplissant les conditions et correspondants aux engagements de la commune sont retenus. Seize enfants sont recensés parmi les primo accédants.

Invitations : - à Sougères au concert de l'école de Musique, le 21/06 à 18 h qui devient la Fête de la Musique ;

- à Sougères à la soirée moules-frites le 14/06 ;
- au Foyer municipal, le 6 /06 pour la soirée marathon par l'AJM ;
- dernier spectacle sur grand écran, le 20/06 au foyer communal « concert de Johnny Hallyday»;
- aux peupliers le 14/07 au vin d'honneur par le Comité des Fêtes, la retraite aux flambeaux ne passera que sur la rive droite à cause de la fermeture du pont ;
- réunion d'information sur le site de Pien jeudi 5/06 à 18 h (prévenir le centre de Pien de sa présence)
- à Appoigny le 11/06 à 18 h visite de la nouvelle station d'épuration ;

Monsieur BIDEAU, informe le conseil :

- de contacts échangés avec la Ville d'Auxerre et l'ADDIM afin de faire évoluer l'Ecole de Musique ;
- de recherche de financement européen pour le Complexe Culturel et de l'intérêt porté par Yonne en Scène dans le cadre d'un théâtre pour enfants. Les contacts se poursuivent ;
- de la prise d'un arrêté sur l'interdiction de boire dans les espaces publics de la Commune.

Réunions :

- commission des finances le 10/06/2008 à 18 h 30 élargie à tout le conseil
- commission environnement le 21/06/2008 à 10 h aux services techniques
- conseil municipal le 30/06/2008 à 20 h 15.